



COMMUNE DE
REMAUFENS

Route Villageoise 53
1617 Remaufens
Tél. 021 948 80 84
Fax 021 948 80 95
E-mail: administration@remaufens.ch

PROCES-VERBAL

ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE

DU MERCREDI 17 DECEMBRE 2014

Au nom du Conseil communal, Monsieur **Bernard DEGLISE**, Syndic, a le plaisir d'ouvrir cette assemblée à 20 h 00 en saluant et en souhaitant la plus cordiale bienvenue aux 53 personnes présentes et les remercie de leur présence.

Cette assemblée a été régulièrement convoquée par insertion dans la Feuille officielle, par affichage au pilier public et sur notre site internet ainsi que par l'envoi d'un tout ménage qui contenait également le procès-verbal de l'assemblée communale du 14 mai 2014.

Pour le bon déroulement de cette Assemblée, deux scrutateurs sont nommés, soit : Messieurs Cédric KELLER et Louis MICHEL. Monsieur Bernard DEGLISE les remercie d'avance de leur collaboration et précise que les membres du Conseil communal peuvent se prononcer sur tous les objets présentés.

Madame Anne-Lise SURCHAT, membre de la commission financière, est excusée.

Le tractanda proposé est accepté et se présente comme suit :

1. **Procès-verbal de l'assemblée communale du 14 mai 2014. Il ne sera pas lu, il est annexé à la convocation.**
2. **Budget 2015**
 - 2.1 **Présentation du budget de fonctionnement et d'investissement**
 - 2.2 **Assainissement de l'éclairage public (LED) et installation d'éclairage aux Impasses de Souvy et des Noisetiers**
 - 2.3 **Rapport de la commission financière**
 - 2.4 **Approbation**
3. **Divers**

Monsieur Bernard DEGLISE précise que tous les documents relatifs aux objets traités pouvaient être consultés au Bureau communal durant les heures d'ouverture.

Aucune remarque n'étant formulée, les objets seront traités tels que présentés et l'assemblée peut délibérer valablement.

Monsieur Bernard DEGLISE demande que chaque personne qui désire prendre la parole commence par se présenter en donnant son nom et son prénom.

1. PROCES-VERBAL

Le procès-verbal a été annexé à la convocation.

Aucune remarque n'étant formulée, il est accepté à l'unanimité.

2. BUDGETS 2015

2.1 Présentation du budget de fonctionnement et d'investissement

Chaque Conseillère et Conseiller présente les postes des budgets de fonctionnement relatifs à ses dicastères en donnant les précisions nécessaires, ceci dans l'ordre des dicastères selon la copie des budgets qui est distribuée à chaque citoyen présent.

ADMINISTRATION GENERALE - FINANCES & IMPOTS

Par Monsieur Bernard DEGLISE qui explique qu'un montant de Fr. 3'000.— est prévu au compte 020.319.00, cotisations aux associations, tourisme, pour la réfection de la Maison suisse à Baradero en Argentine. En 1910, un don de Fr. 750.— avait été fait à notre Commune suite à l'incendie qui avait touché le village.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - CONSTRUCTIONS - EPURATION

Par Madame Renée GENOUD.

ECOLES - GESTION DES BÂTIMENTS ANCIENNES ECOLES - SPORT - CULTURE ET LOISIRS

Par Monsieur Olivier VOLKART qui précise les travaux qui sont prévus dans le compte 290.314.00, frais d'entretien du bâtiment scolaire. Il s'agit principalement de l'assèchement de la classe enfantine pour Fr. 4'500.—, de la rénovation des WC du 1^{er} étage pour Fr. 15'400.— et d'une étude énergétique du complexe scolaire pour Fr. 4'200.—.

AFFAIRES SOCIALES - SANTE - FORETS

Par Madame Sylviane EMONET.

EAU & ENDIGUEMENTS - GAZ - VOIRIE - CIMETIERE

Par Monsieur Manuel TACHE.

Aux comptes 720.311.00, achat de conteneurs déchetterie, et 740.314.00, frais d'entretien du cimetière, il s'agit de mettre en place des conteneurs enterrés pour les ordures, de type Molok®, sur la Place du Village et au cimetière.

ROUTES - IMMEUBLES ET DOMAINES - AGRICULTURE

Par Monsieur Stéphane DORTHE qui donne quelques détails sur les travaux prévus au compte 620.314.00, entretien des routes, éclairage et marquage. La réfection de la Place du Village s'élève à Fr. 44'000.—.

JUSTICE & POLICE - FEU - MILITAIRES - TIR - PROTECTION CIVILE

Par Monsieur Jérôme TACHE.

Monsieur Bernard DEGLISE donne la récapitulation du **budget de fonctionnement** qui présente des charges d'un montant de Fr. 3'755'025.— et des produits de Fr. 3'655'413.— d'où **un excédent de charges de Fr. 99'612.—**.

La parole est donnée à l'assemblée pour les questions relatives au budget de fonctionnement.

Monsieur André TACHE demande pourquoi le montant est si élevé pour le traitement du personnel de conciergerie, au compte 310.301.00, étant donné que la salle polyvalente n'accueille plus du tout de lotos et les sociétés qui la louent doivent la nettoyer.

Monsieur Olivier VOLKART lui répond que, même si la salle polyvalente est moins utilisée, elle est louée les soirs de la semaine et les weekends. Le Concierge doit faire un contrôle avant et après chaque location et doit être présent pour ouvrir et fermer notre salle qui est bien entretenue.

Monsieur Patrick SAVOY demande pourquoi dans la colonne Comptes 2013, les montants inscrits ne correspondent pas au total des chapitres.

Il s'agit d'un problème de report au niveau informatique, cette erreur sera contrôlée.

Monsieur Bernard DEGLISE donne lecture du **budget d'investissement** qui boucle avec **un total de charges de Fr. 230'600.—**.

Monsieur Bernard DEGLISE donne ensuite un aperçu du plan des investissements établi par le Conseil communal, pour la période 2014-2019, en collaboration avec Monsieur René JOYE de ARBOGNA SA. Il s'agit d'une information des projections du programme des investissements.

2.2 Assainissement de l'éclairage public (LED) et installation d'éclairage aux Impasses de Souvy et des Noisetiers

Monsieur Olivier VOLKART présente cet investissement. Il remercie la commission d'énergie pour le travail qui a été fait dans ce dossier. En introduction, il explique le fonctionnement actuel de l'éclairage public, les normes en vigueur qui devront être respectées et la situation actuelle.

Les luminaires à vapeur de mercure et sodium seront remplacés par des appareils de nouvelle génération de type LED. Certains mâts seront raccourcis et adaptés aux nouveaux luminaires. Ils permettront un abaissement nocturne et donc une limitation de la consommation de courant. L'économie annuelle serait de Fr. 6'000.— et de 40'600 kW/h, soit une économie d'énergie de 66 %.

Le coût total de l'assainissement s'élève à Fr. 126'550.—, avec une participation du Groupe E de Fr. 21'550.— si les travaux sont réalisés avant la fin de l'année 2015. **La participation de la Commune se monte à Fr. 105'000.—. Le coût des travaux pour l'installation de l'éclairage aux Impasses de Souvy et des Noisetiers est de Fr. 35'000.—.**

Pour le financement, la Commune fera un emprunt auprès d'un établissement bancaire dans la mesure de la nécessité. Les charges financières pour la Commune seront les intérêts selon le taux du jour, l'amortissement ordinaire de 4 % par an et les frais de fonctionnement.

La parole est donnée à l'assemblée pour les questions.

Monsieur Louis MICHEL demande où se trouve l'éclairage prévu à l'Impasse des Noisetiers.

Il s'agit du quartier situé en prolongement de l'Impasse de Souvy.

Monsieur Albert TACHE demande si les nouveaux candélabres sont prévus avec du solaire.

Monsieur Olivier VOLKART pense que l'on pourrait éventuellement ajouter du solaire au-dessus mais que le projet n'en prévoit pas. Les mâts actuels seront gardés et certains seront coupés sans les changer.

Monsieur Pierre GENOUD demande si le nouveau Chemin des Clos sera aussi équipé d'éclairage.

Le projet de construction du Chemin des Clos est très récent et il n'existait pas encore lors de la préparation de ce projet. C'est pour cela qu'il n'est pas prévu dans ce projet.

Monsieur Cédric KELLER demande si la directivité de l'éclairage ne va pas illuminer jusque dans les maisons.

L'avantage de l'éclairage LED est que c'est uniquement la route ou le passage qui sont éclairés. Il n'y a pas de lumière devant ou derrière.

Madame Corinne APOSTOL demande si la durée de vie est beaucoup plus importante pour des ampoules LED.

Oui et dans l'avenir c'est ce qui est justement très intéressant.

Monsieur André TACHE se pose la question si 8 candélabres pour l'Impasse de Souvy ce n'est pas beaucoup ?

Les emplacements des sorties avaient déjà été prévues et sont prêtes.

2.3 Rapport de la commission financière

La parole est donnée à Monsieur Ralph PERROUD, Président de la commission, qui donne lecture du rapport et du préavis de la commission financière concernant les budgets de fonctionnement et d'investissement proposés par le Conseil communal.

Le Conseil communal a prévu des recettes ainsi que des dépenses dans des proportions permettant de maintenir un équilibre adéquat du compte de fonctionnement.

Concernant l'investissement, la capacité d'autofinancement reste faible, cependant de nouveaux investissements sont nécessaires pour l'exercice comptable 2015.

Compte tenu des éléments présentés, la Commission financière donne un préavis favorable pour le nouvel investissement présenté ce soir.

En conclusion, la commission propose d'accepter le budget 2015 tel que présenté.

Monsieur Bernard DEGLISE adresse ses remerciements aux membres de la commission pour leur travail.

2.4 Approbation

Afin de respecter les exigences de la loi et les recommandations du Service des Communes, les objets sont soumis au vote et acceptés, soit :

2.1 Budget de fonctionnement

Accepté par 52 voix et 1 abstention.

2.2 Assainissement de l'éclairage public (LED) et installation d'éclairage aux Impasses de Souvy et des Noisetiers

Investissement de Fr. 140'000.— accepté par 50 voix et 3 abstentions.

Les budgets 2015 sont acceptés.

3. DIVERS

Monsieur Bernard DEGLISE précise que les principales informations venant du Conseil communal figuraient dans l'information à la population. Les Conseillères et Conseillers restent bien entendu à disposition pour d'éventuelles questions.

Monsieur Manuel TACHE donne quelques nouvelles sur les travaux à Mology. Depuis ce lundi 15 décembre 2014, l'eau n'a plus besoin d'être chlorée car la désinfection par rayons UV est active. Tous les tests réalisés sont favorables et les travaux d'assainissement sont quasiment terminés. Au niveau de la gestion, les informations sur le réseau d'eau sont disponibles informatiquement au moyen d'une tablette.

La parole est donnée à l'assemblée.

Monsieur Olivier FONTAINE a vu que la commune de Châtel-St-Denis avait mis à l'enquête la construction d'une nouvelle caserne pour les pompiers. Est-ce que la commune de Remaufens devra participer financièrement ?

Monsieur Jérôme TACHE explique que c'est la commune de Châtel-St-Denis qui fera la totalité des investissements pour la construction de cette caserne, avec les subventions de l'ECAB. Pour Remaufens, il s'agira de payer des frais de location à partir de 2017.

Est-ce que la mise en place de conteneurs enterrés à certains endroits dans le village sera étendue à tous les points de collectes pour remplacer le système actuel ?

Monsieur Manuel TACHE précise que le but est de profiter de la réfection de la Place du Village pour installer des conteneurs enterrés. A terme, il est prévu de concentrer au maximum les points de collectes des déchets sur des parcelles communales dans la mesure du possible. Les conteneurs enterrés permettent de récolter un plus gros volume.

Monsieur Jean-Meinrad TACHE demande si un surfacage du Chemin de Maraçon pourrait être prévu au budget 2016.

Au terme de cette assemblée et bientôt à la fin de l'année, Monsieur Bernard DEGLISE tient à remercier l'assemblée pour la confiance témoignée envers le Conseil communal et adresse aussi ses remerciements à ses collègues pour leur dévouement et leur engagement. Applaudissements de l'assemblée.

Un grand Merci également à tous les membres des commissions ainsi qu'à tout le personnel employé dans la commune. Ces remerciements leur seront réitérés lors de la traditionnelle collation qui aura lieu au début janvier 2015.

Cette année la commission scolaire a eu beaucoup de travail et le Conseil communal la soutient dans les difficultés rencontrées.

Suite à l'arrêt maladie de Monsieur René TACHE, Boursier, Madame Renée GENOUD a repris du service et aide l'Administration dans différents travaux de bureau. Le personnel fait son maximum pour gérer les affaires en cours.

A l'occasion du départ à la retraite de Monsieur André TACHE, Monsieur Bernard DEGLISE lui souhaite tout le meilleur pour la suite et le remercie pour son activité au sein de la Commune jusqu'à aujourd'hui.

Ce soir, nous avons le plaisir de faire connaissance avec les nouveaux tenanciers du Restaurant de l'Avenir et leur souhaitons la bienvenue à Remaufens.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur Bernard DEGLISE, remercie chacune et chacun pour sa participation active aux affaires communales, leur souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et lève l'assemblée à 21 h 35 en les invitant à partager le verre de l'amitié.

Le Syndic



Bernard DEGLISE

La Secrétaire



Aurélien FONTAINE